



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 035-263500738-20260203-PV\_CA\_03\_02\_26-DE

---

*Procès-Verbal*  
*Séance du Conseil d'Administration*  
*03 février 2026*

---

*Convocation en date du  
23 janvier 2026*

Le trois février deux mil vingt-six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BRETEIL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la Présidence de Madame OZOUX Isabelle.

**Etaient présents** : Isabelle OZOUX, Marie GUEGUEN, Chantal MANCHON, Soizic MOUZAN (*arrivée à 18h40*), Annie CHEVALIER, Pascal CHÉNÉDÉ, Louissette MOUZAN, Alain COIRRE.

**Excusés** : Marie-Jeanne MAUDET

**Absents** : /

**Pouvoirs** : Marie-Jeanne MAUDET donne pouvoir à Chantal MANCHON

**Secrétaire de séance** : Annie CHEVALIER a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Madame la Présidente soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

---

**Décisions de la Présidente**

Il n'y a pas de décision à présenter.

---



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 04/03/2026  
Reçu en préfecture le 04/03/2026  
Publié le  
ID : 035-263500738-20260203-PV\_CA\_03\_02\_26-DE

## 1. Bilan repas/colis 2025. (01/2026)

Madame la Présidente présente le bilan du repas annuel du 22 novembre 2025 et de la distribution des colis effectuée à l'issue du repas, pour les personnes de 80 ans et plus n'ayant pu participer au repas.

Pour la troisième année consécutive, des paniers garnis ont été offerts aux personnes habitant sur le territoire communal et un coffret de soins a été conçu et apporté aux personnes hospitalisées ou en résidence sur Montfort-sur-Meu.

### 1. Bilan financier

|       | Super U                   | Maison Briand               | La foir' fouille       | Traiteur                   | Fleuriste                      | Animation | Coût total | Nb bénéficiaires | Coût par bénéficiaire | Participations reçues        |
|-------|---------------------------|-----------------------------|------------------------|----------------------------|--------------------------------|-----------|------------|------------------|-----------------------|------------------------------|
| Repas | 29,58                     | 351,00                      | 68,69                  | 3 610,00                   | 180,00                         | 550,00    | 4 789,27   | 94,00            | 50,95                 | 540,00                       |
| Colis | Sono - institut<br>149,40 | Le coin du goût<br>2 910,00 | Coût total<br>3 059,40 | Nb bénéficiaires<br>103,00 | Coût par bénéficiaire<br>29,70 |           |            |                  |                       | Coût pour le CCAS : 7 308,67 |

### 2. Participation au repas

|                 | 80 ans et + | Accompagnants | 70 à 79 ans | Élus & Membres CCAS | Animateur | Total |
|-----------------|-------------|---------------|-------------|---------------------|-----------|-------|
| Nb inscrits     | 66          | 11            | 5           | 11<br>(4 hors CCAS) | 1         | 94    |
| Nb participants | 66          | 11            | 5           | 11                  | 1         | 94    |

### 3. Rappel, bilan N-1 (2024)

|               | Coût total | Nb bénéficiaires | Coût par bénéficiaire |
|---------------|------------|------------------|-----------------------|
| Repas 25 nov. | 5 049,35   | 93               | 54,29                 |
| Colis de Noël | 2 940,00   | 99               | 29,70                 |
|               | 7 989,35   |                  |                       |

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation faite.

## 2. Débat d'orientations budgétaires 2026. (02/2026)

*Arrivée de Soizic MOUZAN.*

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 04/03/2026  
Reçu en préfecture le 04/03/2026  
Publié le  
ID : 035-263500738-20260203-PV\_CA\_03\_02\_26-DE

Avant d'échanger sur les orientations budgétaires 2026, le Conseil d'Administration a reçu communication d'un rapport sur les orientations budgétaires contenant notamment des éléments sur l'activité 2025 du CCAS, l'évolution du budget ces dernières années, la dette du CCAS, et les actions et travaux à envisager pour l'année 2026.

Parmi les travaux, il est à noter que le collectif du 1 rue de la Chapellenie nécessite la réalisation des travaux d'ampleur, ayant été budgétisés en 2021 mais n'ayant pu être engagés durant ces derniers exercices comptables.

Afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, il convient également d'envisager la réalisation d'un programme plus global de travaux qui inclurait la réfection de la toiture, la mise en place d'une isolation, le changement des menuiseries extérieures, etc, permettant un gain énergétique permettant la relocation des logements actuellement vacants et offrant un cadre de vie agréable aux occupants.

Le Conseil d'Administration prend acte, à l'unanimité des membres votants, des orientations budgétaires 2026 telles qu'elles ont été présentées. Le rapport d'orientation budgétaire sera joint à la présente délibération.

### **3. Compte Financier Unique 2025. (03/2026)**

Vu l'article 205 de la loi (n° 2023-1322) de finances pour 2024 du 29 décembre 2023 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CCAS de Breteil ;

Vu le CFU 2025 du CCAS de la commune de Breteil ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 04/03/2026  
Reçu en préfecture le 04/03/2026  
Publié le  
ID : 035-263500738-20260203-PV\_CA\_03\_02\_26-DE

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la présidente de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas recevoir une procuration de l'un des membres du Conseil d'Administration ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la présidente a quitté la séance et que le Conseil d'Administration a désigné Marie GUEGUEN pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N      |  |           |                |                |              |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
|  |  |           | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | A         | 4 500,00       | 34 510,00      | 39 010,00    |
|  | Recettes réalisées (1)                     | B         | 4 275,12       | 30 439,81      | 34 714,93    |
|  | Restes à réaliser                          | C         | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Dépenses   | Autorisation budgétaire totale             | D         | 204 154,73     | 47 350,29      | 251 505,02   |
|  | Dépenses réalisées (1)                     | E         | 5 264,67       | 41 604,94      | 46 869,61    |
|  | Restes à réaliser                          | F         | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Différences entre les titres et les mandats                    | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -989,55        | -11 165,13     | -12 154,68   |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | H         | 199 654,73     | 12 840,29      | 212 495,02   |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit                          | G + H     | 198 665,18     | 1 675,16       | 200 340,34   |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | I = C - F | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Résultat cumulé  | Excédent /déficit                          | G + H + I | 198 665,18     | 1 675,16       | 200 340,34   |

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité des votants, le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Breteil.

#### 4. Sollicitation aide financière pour personne handicapée. (04/2026)

Madame la Présidente informe que la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a sollicité le CCAS en novembre dernier pour l'octroi d'une aide financière envers une habitante, dans le cadre de l'acquisition d'un siège de douche et l'aménagement du véhicule familial afin de l'adapter à son handicap.

Les plans de financement provisoires établis sont les suivants, en sachant que la sollicitation des structures extra-légales ne présage ni de leur accord, ni du montant octroyé.

| <u>Aménagement du véhicule</u>         | 16 978,50       | <u>Chaise de douche</u>                | 6 883,85      |
|--|-----------------|--|---------------|
| <u>Aides financières légales</u>       |                 | <u>Aides financières légales</u>       |               |
| Prestation de compensation             | 10 000,00       | Prestation de compensation             | 500,00        |
| Assurance maladie                      | 0               | Assurance maladie                      | 1 063,12      |
| Complémentaire santé                   | 0               | Complémentaire santé                   | 1 984,18      |
| <u>Aides financières extra-légales</u> |                 | <u>Aides financières extra-légales</u> |               |
| Mutuelle santé                         | 1 100,00        | Mutuelle santé                         | 900,00        |
| Caisse de retraite IRCM                | 1 100,00        | Caisse de retraite IRCM                | 900,00        |
| CCAS de Breteil                        | 100,00          | CCAS de Breteil                        | 100,00        |
| Fond départemental compensation        | 2 670,00        | Association « Bouchons d'Amour »       | 400,00        |
| <b>Reste à charge</b>                  | <b>2 008,50</b> | Fond départemental compensation        | 890,00        |
|  |                 | <b>Reste à charge</b>                  | <b>146,55</b> |



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 04/03/2026  
Reçu en préfecture le 04/03/2026  
Publié le  
ID : 035-263500738-20260203-PV\_CA\_03\_02\_26-DE

Un accord de principe a été formulé auprès de la famille, en indiquant que le montant attribué serait fixé en concertation avec le Conseil d'Administration du CCAS.

Madame la Présidente propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Valide la participation financière du CCAS de 100,00€ pour l'installation d'un siège de douche et de 100,00 pour l'aménagement du véhicule, soit un total de 200,00 €,
- Précise que l'aide sera versée par mandat administratif directement à la requérante, sur présentation de la facture d'achat du matériel faisant l'objet de la délibération.
- Charge Madame la Présidente de signer tout document relatif à la présente décision et d'en informer la MDPH et la requérante.

-----  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*

#### Informations diverses

##### - **Bilan « Octobre Rose » 2025**

Le 26 janvier 2026, un chèque de 2 900 € a été remis à Madame DESPLANQUES, administratrice de la Ligue contre le cancer, en présence des représentants d'associations communales ayant pu se rendre disponible. Un article a été publié dans l'édition du 29 janvier 2026 du Ouest France d'Ille-et-Vilaine.

Madame DESPLANQUES a souligné que l'Ille-et-Vilaine est l'un des départements les plus actifs de France en matière de prévention et de dépistage.

Pour l'édition 2026, le week-end du 10-11 octobre est fléché.

##### - **Repas 2026**

Le repas est programmé au samedi 21 novembre 2026, à 12h. L'animation est en cours de définition avec la recherche de plusieurs prestataires possibles, pour assurer un repas musical avec des interludes dansant.

Le traiteur « Ah ! La cerise sur le gâteau » a quant à lui été réservé, un devis lui sera sollicité ultérieurement.

La question du montant de la participation demandée pour les accompagnants, les élus, et les moins de 80 ans est abordée mais fera l'objet d'une délibération spécifique.



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
Mairie  
13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

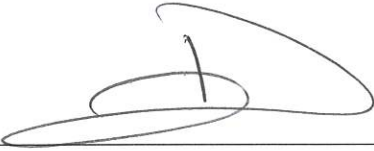

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 035-263500738-20260203-PV\_CA\_03\_02\_26-DE

**Procès-verbal validé  
par le Conseil d'Administration du CCAS  
lors de sa prochaine séance**

| FONCTION             | NOM       | PRÉNOM   | SIGNATURE   |
|----------------------|-----------|----------|---|
| Présidente           | OZOUX     | Isabelle |     |
| Secrétaire de séance | CHEVALIER | Annie    |  |